

LUXEMBOURG

ALLEMAGNE



Syndicat mixte du
SCOTAM

MEUSE

MOSELLE

MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME 8 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

► Approuvé le 1^{er} juin 2021
Modification n°1 approuvée
le 7 décembre 2023

even
CONSEIL

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	4
Un défi démographique	5
Un défi économique	5
Un défi sociétal	6
Un défi environnemental et paysager	6
SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8
PARTIE 1 // Un territoire à grande valeur patrimoniale et écologique	9
PARTIE 2 // Des pressions sur l'environnement qui s'atténuent	12
PARTIE 3 // Un territoire soumis à des risques et nuisances	14
SYNTHÈSE DU PROJET DE TERRITOIRE (PADD ET DOO)	16
Axe 1 : Révéler notre patrimoine paysager et écologique	18
Axe 2 : Gérer nos ressources durablement	19
Axe 3 : Développer et organiser un territoire des proximités	20
Axe 4 : Rayonner dans et au-delà nos frontières	21
SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	22
Incidences du PADD et du DOO sur l'environnement	23
Incidences du SCoT sur les secteurs susceptibles d'être impactés	28
Incidences du SCoT sur les sites Natura 2000	28
SYNTHÈSE DE L'ARTICULATION DU SCoT AVEC LES DOCUMENTS CADRES	30
LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPLICATION DU SCoT	32

01

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

DANS CETTE PARTIE

- Un défi démographique
- Un défi économique
- Un défi sociétal
- Un défi environnemental et paysager

Le diagnostic territorial établi en préalable à la révision du projet et du volet réglementaire du SCoTAM a décliné quatre grands défis à relever pour les 15 prochaines années. Les défis démographiques, économiques, sociétaux et environnementaux sont ainsi présentés ci-dessous accompagnés des enjeux majeurs. Le défi environnemental fait par ailleurs l'objet de développements plus importants au chapitre de synthèse sur l'état initial de l'environnement.

UN DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Le territoire du SCoTAM n'a gagné que 10 640 habitants supplémentaires depuis 1999. Cette croissance a principalement bénéficié aux zones périurbaines. Elle a favorisé l'étalement urbain, une plus grande dissociation des lieux d'habitat et de travail et une forte dépendance à l'automobile. En poursuivant les tendances démographiques récentes en matière de fécondité, de mortalité et de migrations, le territoire du SCoTAM compterait 415 830 habitants à horizon 2032, soit 11 620 habitants de plus qu'en 2015. Cependant d'après les analyses de l'INSEE, vers 2035 la population pourrait stagner voire amorcer un déclin, à l'instar de celle du Grand Est. Cette perspective réinterroge la structure du parc de logements et la pérennité des équipements et des services présents sur le territoire. En revanche, le dynamisme économique du Luxembourg attire toujours plus de nouveaux résidents sur les territoires mosellans et modifie en profondeur la stratégie résidentielle des ménages. Ce même phénomène s'amplifiera également avec le besoin de main d'œuvre des entreprises sarroises qui devront faire face un vieillissement démographique de ses actifs.

Enjeux majeurs :

- Gérer le vieillissement de la population résidente ;
- Juguler le déficit migratoire chronique en attirant davantage de nouveaux habitants ;
- Favoriser la création d'emplois ;
- Adapter le parc de logements au parcours résidentiel des ménages et tenir compte du phénomène de desserrement ;
- Encourager une politique foncière locale ;
- Offrir un cadre de vie de qualité ;
- S'appuyer sur la dynamique métropolitaine engagée ces dernières années.

UN DÉFI ÉCONOMIQUE

Depuis plus d'une décennie, les bases économiques traditionnelles lorraines sont ébranlées : restructurations industrielles, réforme de la carte militaire de 2008, réforme générale des politiques publiques engagée par l'État, crise économique de 2009, etc. Cependant, 2018 marque un tournant avec le retour des investisseurs dans le Grand Est, notamment dans les secteurs productif et logistique. Les projets de reconversion de nos friches commencent à se concrétiser et les territoires se mobilisent pour le développement de secteurs d'activités à fort potentiel (tourisme, économie numérique, énergie, santé, ...). Ces perspectives encourageantes se confrontent également au besoin de main d'œuvre de nos voisins luxembourgeois - qui augmente constamment - et sarrois.

Enjeux majeurs :

- Offrir les conditions favorables à un « regain » économique ;
- S'appuyer sur les potentialités locales (filères automobile, matériaux, santé, énergie, agriculture, commerce) ;
- Apporter une plus grande lisibilité et attractivité aux espaces d'activités économiques du territoire ;
- Accompagner la montée en puissance du tourisme local ;
- Renforcer l'emploi dans le secteur présentiel (tourisme, culture, silver économie, etc.) ;
- Promouvoir l'innovation notamment numérique et issue des partenariats recherche/industrie ;
- Poser les bases d'un co-développement avec le Luxembourg.

UN DÉFI SOCIÉTAL

L'émergence de nouvelles demandes sociales, avec la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, les préoccupations environnementales croissantes exprimées par les politiques publiques et par la population quant à la gestion des ressources naturelles ou le changement climatique constituent un facteur majeur de l'évolution et du fonctionnement du territoire pour les prochaines décennies. Il s'agit désormais de s'engager pour une transition économique, énergétique et écologique du territoire.

Enjeux majeurs :

- Organiser un territoire de proximités en rapprochant les lieux d'habitat, de loisirs/consommation et d'emplois ;
- Assurer la pérennité des équipements ;
- Faciliter les mobilités durables et contribuer à réduire les déplacements ;
- Permettre un accès au logement pour tous ;
- Soutenir l'économie circulaire ;
- Encourager les économies d'eau et d'énergie ;
- Déployer une solidarité entre les territoires du SCoTAM ;
- Donner une place importante à l'agriculture de proximité.

UN DÉFI ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

286 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été artificialisés chaque année au cours de la période 2010/2019. Dans cet intervalle, tous besoins confondus (habitat, activités, infrastructures...), un hectare artificialisé a permis l'accueil d'à peine un habitant. À ce rythme, l'équilibre du territoire s'en trouvera, à terme, fragilisé. Dans la perspective d'accueillir 22 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2032, il devient essentiel de repenser notre modèle de développement pour le rendre plus vertueux en matière de densité urbaine et de lutte contre l'étalement urbain, mais aussi dans son rôle de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique, tout en contribuant à limiter ce dernier.

Enjeux majeurs :

- Gérer le vieillissement de la population résidente ;
- Promouvoir des formes urbaines plus compactes et moins polluantes/énergivores ;
- Donner la priorité au développement dans les espaces déjà urbanisés, protéger les continuités écologiques ;
- Préserver les terres agricoles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Diminuer l'émission des gaz à effet de serre ;
- Valoriser le foncier mutable avec une attention particulière sur les Portes de l'Orne et le Plateau de Frescaty ;
- Apporter des solutions concrètes d'aménagement pour s'adapter au changement climatique ;
- Accroître la biodiversité en milieu urbain et rural, faire de nos paysages un vecteur d'attractivité.

Ce volet environnemental a fait l'objet d'analyses détaillées conformément au Code de l'Urbanisme à travers l'état initial de l'environnement.

02

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DANS CETTE PARTIE

- PARTIE 1 // Un territoire à grande valeur patrimoniale et écologique
- PARTIE 2 // Des pressions sur l'environnement qui s'atténuent
- PARTIE 3 // Un territoire soumis à des risques et nuisances

Plusieurs grandes problématiques environnementales ont guidé l'élaboration de l'état initial de l'environnement notamment celles de l'altération des paysages, du déclin de la biodiversité et de la fragilisation des écosystèmes, de l'épuisement des ressources naturelles, de la dégradation du cadre de vie sanitaire et aussi, de manière plus transversale, les effets du changement climatique.

Trois grandes parties ont ainsi permis de structurer les enjeux environnementaux détaillés, présentés ci-dessous après un rappel des atouts, faiblesses, opportunités et menaces qui ont permis de les établir.

PARTIE 1 // UN TERRITOIRE À GRANDE VALEUR PATRIMONIALE ET ÉCOLOGIQUE

ATOUS

- Des éléments forts de l'identité du territoire : une grande diversité de paysages (plateaux, vallées, plaines et coteaux) parfois protégés et des structures paysagères caractéristiques (massifs boisés des côtes de Moselle, vergers péri-villageois, bosquets et haies, etc.)
- Un patrimoine bâti riche et diversifié (militaire, religieux, rural, industriel et minier...)
- Des espaces paysagers qualitatifs attenants à certains villages : ceintures vertes, entrées de village aménagées, etc.
- Des ouvertures visuelles depuis les routes-paysages en surplomb vis-à-vis des vallées
- Des sous-trames diversifiées et des milieux présentant une haute valeur écologique : forestiers, prairiaux, de transition, aquatiques et humides, rupicoles et des milieux aux caractéristiques singulières (prairies salées, etc.)
- Une sous-trame prairiale d'importance, à forte valeur écologique répandue sur tout le territoire
- De nombreux périmètres de protection et d'inventaire : Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ENS, réserves naturelles régionales, etc.

OPPORTUNITES

- Des dynamiques engagées de valorisation du paysage : Plan Paysages, Sites Patrimoniaux Remarquables, engagement vers la labellisation Unesco, DTA, charte du PNR, Mont-Saint-Quentin, etc.
- De nombreuses friches et délaissés, présentant une opportunité de renouvellement et de valorisation du passé militaire, industriel et minier du territoire
- Des dynamiques de protection et de redéploiement de structures paysagères caractéristiques comme les vignes et les vergers
- Une forte présence de l'eau (rivières, étangs, gravières, etc.) à valoriser
- Des espaces en cours de reconquête par la nature présentant un potentiel écologique à développer : anciennes carrières alluvionnaires, délaissés des sites industriels et sidérurgiques, etc.
- Des travaux engagés afin de replanter des ripisylves avec les syndicats concernés
- Des dynamiques de valorisation du bois-énergie support de déploiement des plantations de haies, etc.

FAIBLESSES

- Des espaces minéraux quasi contigus et des entrées de ville peu lisibles dans l'agglomération messine et la conurbation de la vallée de la Moselle
- De larges plaines et plateaux agricoles intensifs (céréaliculture, colza...) qui rendent le paysage parfois monotone
- Des développements urbains sans considération des tissus bâtis existants, un bâti majoritairement vieillissant ou des espaces publics en cœur de village parfois peu mis en valeur
- Une déprise des activités industrielles, minières et sidérurgiques entraînant des délaissés urbains et paysagers
- Une sous-trame forestière en extension constante et des continuités parfois menacées (ripisylves, haies, bosquets, prairies, etc.)
- De nombreux éléments de fragmentation : infrastructures, espaces urbains denses, obstacles à l'écoulement, espaces agricoles ouverts sans espaces relais pour les déplacements de la faune, etc.

MENACES

- Une pression urbaine (habitat, infrastructures, activités) qui fragmente les espaces naturels, forestiers et agricoles (mitage) et qui est susceptible d'entraîner une dégradation des entrées de village et un contact brutal avec les espaces agricoles et naturels voisins
- La poursuite de l'apparition de friches industrielles mais aussi commerciales qui peuvent déqualifier localement le paysage
- Le projet de l'A31 bis impactant le paysage par une extension des emprises et renforçant la rupture de continuités écologiques
- Des pratiques agricoles extensives qui disparaissent entraînant une perte de diversité biologique sur des milieux de haute valeur écologique (prairies...) et une fermeture des paysages à terme
- Des pratiques agricoles intensives (retournement de prairies, d'annexes humides, abandon du pâturage, etc.)
- Des effets du changement climatique à anticiper (changements de milieux des espèces, modifications des habitats, etc.)
- Un développement des espèces invasives

Des enjeux pour le territoire

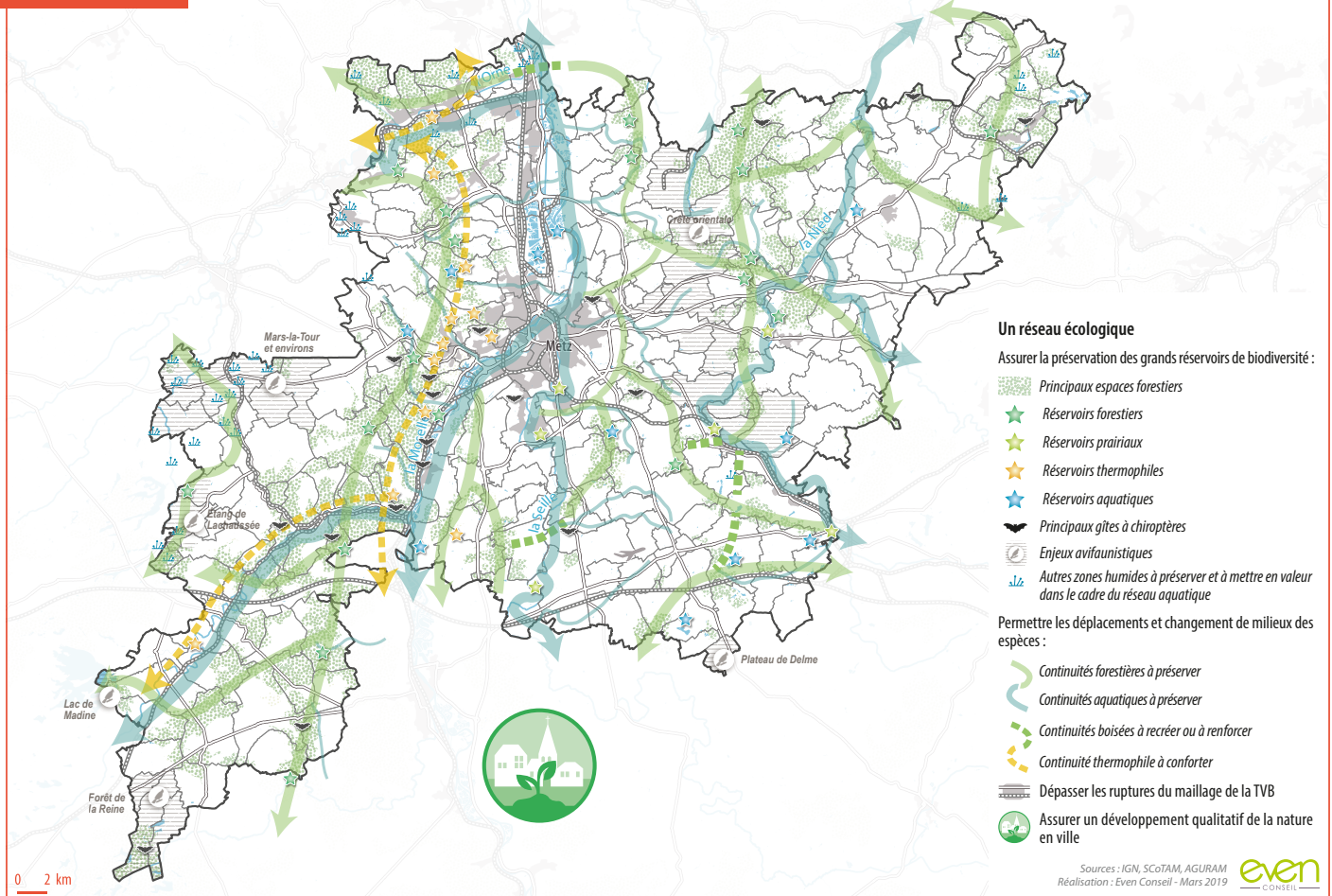
Paysage et patrimoine

- Préserver et mettre en valeur la diversité des ambiances paysagères du territoire procurées par le relief (côtes de Moselle et buttes témoin, plateaux agricoles, vallées de la Moselle, de l'Orne, des Niefs, etc.) ;
- Conserver et mettre en valeur des jeux de perception sur le grand paysage et les éléments repères : Mont-Saint-Quentin, Mont-Saint-Pierre, Flirey, etc. ;
- Rechercher l'intégration du bâti résidentiel, économique et agricole dans le paysage ;
- Maintenir des entrées de ville et de territoire de qualité ou le cas échéant les revaloriser notamment les 3 Portes nord, est et sud de l'agglomération ;
- Révéler l'héritage culturel et historique du territoire en valorisant le patrimoine bâti : rural (usoirs des villages-rues, villages vigneron...), militaire (remparts, Arsenal, caserne de Bellecroix...), industriel et sidérurgique (appareils productifs, cités minières et ouvrières...), etc.

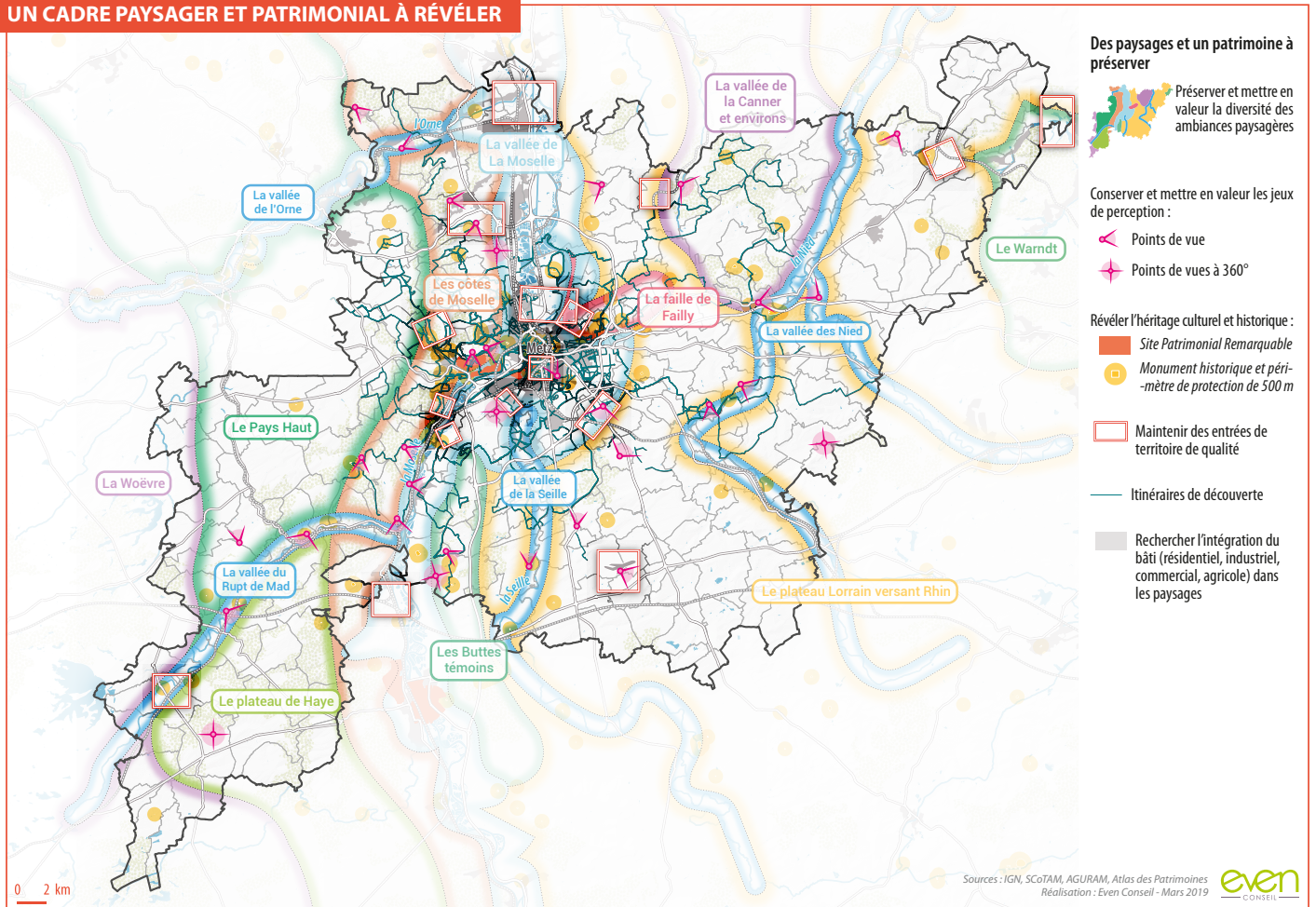
Trame verte et bleue et nature en ville

- Assurer la préservation des grands réservoirs de biodiversité boisés, prairiaux, thermophiles, aquatiques et humides, socles de la richesse écologique du territoire (côtes de Moselle, forêt domaniale de Villers Befey, forêt de Dain, vallée de la Sied, des Niefs, de l'Orne, du Rupt de-Mad, etc.) ;
- Permettre les déplacements et changements de milieux des espèces en préservant ou restaurant la fonctionnalité des corridors écologiques ;
- Dépasser les ruptures du maillage de trame verte et bleue (infrastructures routières et ferroviaires, urbanisation, ouvrages hydrauliques...) en restaurant les continuités et en préservant la trame noire ;
- Assurer un développement qualitatif de la trame de nature en ville ;
- Développer les « services de nature » sur l'ensemble du territoire y compris au cœur du sillon mosellan (continuités écologiques, cadre paysager, gestion des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols, ambiances thermiques, puits de carbone, etc.).

CADRE NATUREL



UN CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL À RÉVÉLER



PARTIE 2 // DES PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT QUI S'ATTÉNUENT

ATOUPS

- Un important réseau de chaleur de 110 km à Metz
- Des dispositifs de production d'énergie locaux en partie basés sur les énergies renouvelables et de récupération : biomasse, vapeur en provenance de l'Unité de Valorisation Energétique, centrales thermiques et hydroélectriques, etc.
- Une baisse de 50% des émissions de GES depuis 2012
- Un bon état quantitatif pour 8 des 9 masses d'eau souterraines
- Une absence de dégradation d'état qualitatif des masses d'eau entre 2009 et 2013
- La quasi-totalité des captages protégée par des périmètres de protection
- Une collecte organisée et efficace, un traitement des déchets performant majoritairement effectué sur le territoire (Haganis Metz-Métropole)
- Une valorisation énergétique de déchets non recyclables et une valorisation de déchets verts et fermentescibles par le compostage et méthanisation
- Une qualité de l'air en amélioration depuis une vingtaine d'années

OPPORTUNITES

- Une baisse des consommations liées au secteur résidentiel et tertiaire
- Un paysage énergétique qui se modifie vers les énergies renouvelables en s'appuyant sur les richesses locales : gisement bois énergie, éolien, solaire, etc., en complément des énergies déjà exploitées (hydroélectricité, etc.)
- Des PCAET approuvés ou en cours d'élaboration sur la majorité du territoire
- Des actions de protection de la ressource mises en œuvre
- Des outils en cours d'élaboration (SAGE Rupt-de-Mad...) afin d'assurer la protection de la ressource en eau
- La poursuite des actions engagées (Territoire Zéro Déchets, Zéro gaspillage à Metz-Métropole, redevance incitatives, collecte « multiflux », apport volontaire ...) motrices de la diminution de la production de déchets
- Des dynamiques qui permettent de limiter la dégradation de la qualité de l'air : amélioration des combustibles et des procédés industriels, etc.

FAIBLESSES

- Des consommations d'énergie importantes pour les secteurs résidentiels et les transports en lien avec la polarisation de Metz et le dynamisme économique du sillon mosellan (industries, trafic de transit...)
- Un parc immobilier ancien datant d'avant la réglementation thermique
- Une prédominance des produits pétroliers
- Des pressions urbaines, industrielles (chlorures...) et agricoles (nitrates...) qui menacent la qualité de l'eau, imposent des traitements et l'aménagement d'interconnexions pour l'adduction en eau potable
- Une stagnation des quantités de déchets produites et une part de déchets encore enfouie sur le territoire
- De fortes concentrations de polluants en proximité des axes routiers structurants

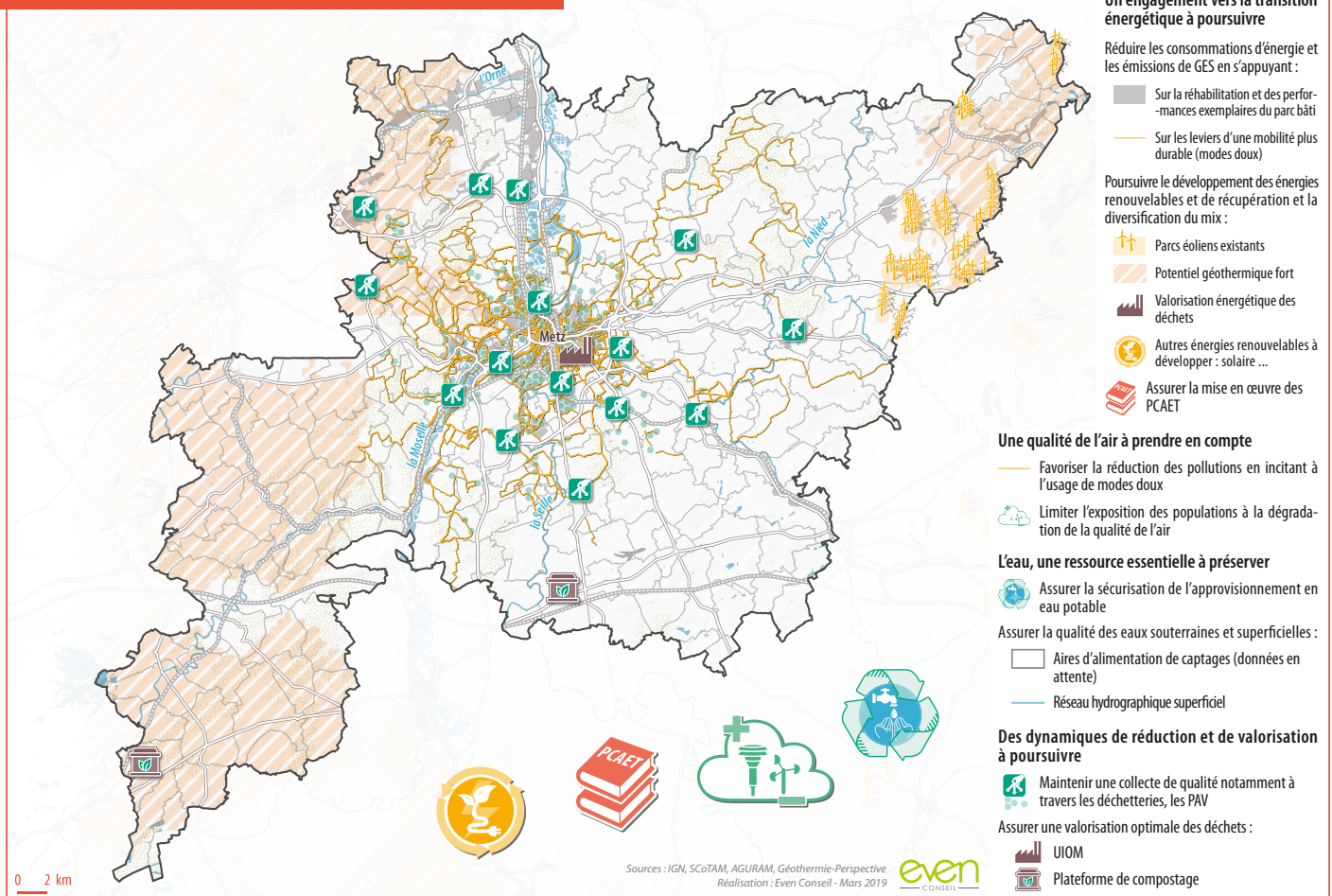
MENACES

- Des effets du changement climatique induisant potentiellement de nouveaux besoins et impliquant une dégradation de la qualité de l'air
- Un développement des dispositifs d'énergie renouvelable à poursuivre tout en l'encadrant : risques d'altération de continuités écologiques, des paysages, etc.
- Une réserve d'eau potable approvisionnant près de la moitié de la population qui ne possède pas de périmètre de protection malgré un document en cours d'élaboration (SAGE Rupt-de-Mad)
- Une augmentation de la production de déchets au sein des territoires dynamiques notamment des volumes liés au BTP au regard du renouvellement des tissus urbains, etc.
- Une qualité de l'air impactant le cadre de vie sanitaire des habitants

Des enjeux pour le territoire

- Rechercher l'efficacité climatique et énergétique à travers la limitation de l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- Réduire la consommation d'énergie dans le domaine des transports en poursuivant la politique volontariste en faveur d'une mobilité plus durable ;
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES imputables au parc bâti en favorisant la réhabilitation thermique, en édictant des performances exemplaires dans les nouveaux secteurs, à l'exemple des opérations menées à Metz (piscines...), à Boulay-Moselle, etc. ;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables déjà impulsées (bois énergie/biomasse, cogénération, éolien) et amplifier la diversification du mix énergétique à travers celles moins développées (solaire, méthanisation, etc.) ;
- Favoriser la réduction des pollutions atmosphériques liées aux axes majeurs de transport (A31, A4, etc.) en incitant à l'usage de modes alternatifs aux déplacements automobiles individuels, et en soutenant les alternatives aux transports routiers de marchandises ;
- Limiter l'exposition des populations face à la dégradation de la qualité de l'air, notamment en portant une attention particulière à l'éloignement des personnes sensibles (équipements sanitaires, d'enfance, sportifs, etc.) ;
- Assurer la distribution de la ressource en eau à tous dans un contexte de changement climatique en favorisant une gestion économe et en sécurisant l'approvisionnement en eau ;
- Assurer la qualité des eaux souterraines et superficielles notamment pour l'alimentation en eau potable en développant des usages compatibles dans les périmètres de protection, en limitant les ruissellements et pollutions diffuses, en assurant un traitement optimal des eaux usées, etc. ;
- Poursuivre les dynamiques de réduction à la source des déchets et développer celles d'économie circulaire en communiquant auprès des différents acteurs et habitants du territoire ;
- Assurer une gestion et une valorisation optimales des déchets produits en anticipant les futurs besoins (déchets du BTP, valorisation des déchets agricoles, etc.).

DES RESSOURCES À CONSOMMER AVEC PARCIMONIE



PARTIE 3 // UN TERRITOIRE SOUMIS À DES RISQUES ET NUISANCES

ATOUTS

- Des activités générant risques technologiques et nuisances sonores concentrées dans les secteurs industriels relativement éloignés des zones résidentielles
- Des risques miniers localisés au nord-ouest du territoire connus et pris en compte au travers d'un PPRM, de la DTA des bassins Miniers Nord-Lorrains
- Un risque inondation connu à l'aide de l'AZI et encadré par des PPRI et/ou un TRI sur les communes concernées et des zones d'aléas de mouvements de terrain également identifiées au sein de PPR
- Un risque technologique majeur lié à certains emprises industrielles encadré par des PPRT
- Des PPBE approuvés agissant pour la réduction de l'exposition des populations aux nuisances sonores notamment dans le sillon mosellan et identifiant des zones de calme à préserver

OPPORTUNITÉS

- Une dynamique de renouvellement urbain afin d'engager la résilience écologique des sites/sols potentiellement pollués
- Des études de danger en cours pour la définition de zones de danger autour des canalisations de transport de gaz
- Un Schéma Régional des Carrières (SRC) en cours d'élaboration pour prévenir les risques liés aux anciennes carrières
- Un PPRI remontée de nappe et des cartes d'aléas en cours d'élaboration
- La mise en œuvre d'aménagements en lien avec les actions des PPBE pour réduire la vulnérabilité des populations en proximité des infrastructures bruyantes (écrans, merlons, travaux de voiries, etc.)
- Un projet de plateforme multimodale par voie fluviale susceptible de réduire le trafic de transit routier

FAIBLESSES

- De nombreuses industries (SEVESO, ICPE) pouvant présenter un risque pour la population à proximité notamment dans l'agglomération Messine
- Des risques liés aux Transports de Matières Dangereuses (gare de triage, canalisations, axes routiers, ferrés, fluviaux...)
- Des infrastructures de transport engendrant des nuisances sonores importantes impactant la qualité de vie notamment de populations sensibles
- Un grand nombre de sites et sols pollués correspondant à d'anciennes installations industrielles et sidérurgiques
- Un risque lié au Centre Nucléaire de Production Electrique de Cattenom situé à proximité
- Un territoire sujet à des pluies exceptionnelles et durables et une fonte des neiges, responsables de graves inondations
- Un risque de mouvement de terrain prégnant sur certains secteurs du territoire

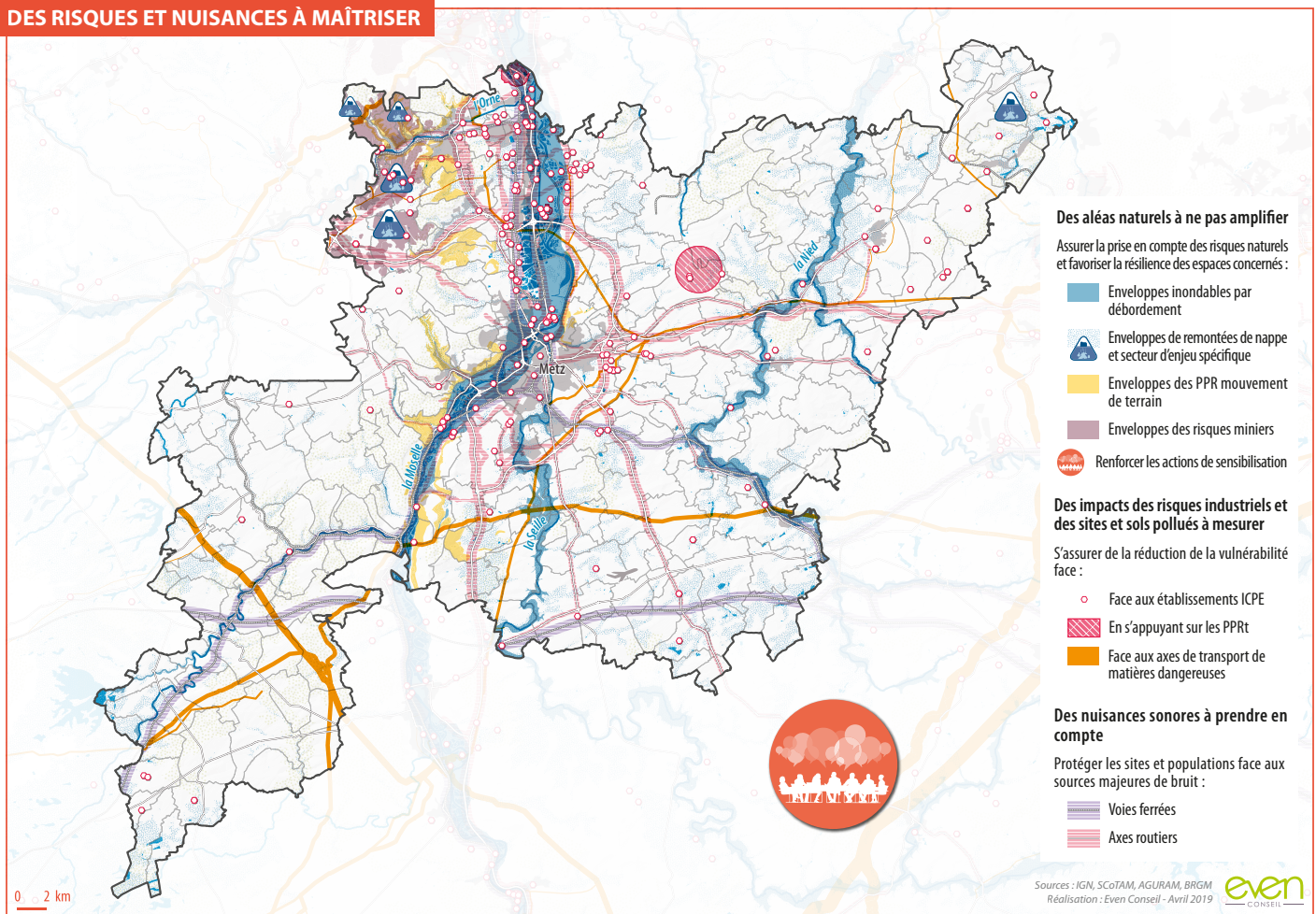
MENACES

- Une recharge progressive des nappes du bassin Houiller entraînant un phénomène de remontées de nappe
- Un développement démographique et économique prévu sur le territoire qui augmente l'exposition aux risques naturels et technologiques des personnes et des biens
- Une imperméabilisation des sols entraînant potentiellement des épisodes d'inondation par ruissellements
- Des risques naturels pouvant s'accroître avec le changement climatique, notamment les dégâts liés aux mouvements de terrain et aux inondations
- La poursuite de migrations pendulaires, le projet de l'A31bis et de nouveaux projets urbains limitant potentiellement les efforts de réduction des nuisances sonores

Des enjeux pour le territoire

- Assurer la prise en compte des risques naturels dans les choix de développement urbain pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités ;
- Favoriser la résilience des espaces concernés par le risque inondation en préservant les espaces d'expansion des crues et de remontées de nappe et en développant des usages compatibles particulièrement dans le bassin minier ;
- Renforcer les actions de sensibilisation et les aménagements pour protéger la population pour l'ensemble des risques naturels ;
- S'assurer de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques technologiques présents sur le territoire aussi bien liés aux établissements qu'aux canalisations ;
- Saisir les opportunités de réhabilitation des sites et sols pollués dans le cadre de la reconquête des anciennes friches au regard des usages compatibles ;
- Protéger les sites et populations sensibles en mobilisant des actions de réduction du bruit lors de la conception urbaine au cœur du sillon mosellan et en proximité des grandes infrastructures du territoire (A31, A4, RN431, RD652, etc.) ;
- Préserver la qualité des zones de calme en tant qu'espaces de ressourcement pour la population.

DES RISQUES ET NUISANCES À MAÎTRISER



03

SYNTHÈSE DU PROJET DE TERRITOIRE (PADD ET DOO)

DANS CETTE PARTIE

- Axe 1 : Révéler notre patrimoine paysager et écologique
- Axe 2 : Gérer nos ressources durablement
- Axe 3 : Développer et organiser un territoire des proximités
- Axe 4 : Rayonner dans et au-delà nos frontières

Le PADD a été élaboré comme une réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement et a vocation à constituer le « fil directeur » et projet de territoire du périmètre du SCoTAM à horizon 2035.

Les ambitions, déjà mises en avant dans le SCoTAM en vigueur, sont reformulées à travers le prisme des ambitions affichées :

- Se positionner en terre d'accueil pour les Hommes, les entreprises et la nature...
- ... en s'appuyant sur les potentialités et les spécificités du territoire du SCoTAM et de ses intercommunalités...
- ... en intégrant les enjeux environnementaux et climatiques.

Ce projet propose ainsi 4 grands axes (PADD), déclinés en orientations (DOO) pour le futur projet de territoire du SCoTAM. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui constitue le document de mise en œuvre du projet de territoire, se compose d'objectifs et principes généraux pour traduire réglementairement le PADD.

AXE 1 RÉVÉLER NOTRE PATRIMOINE PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE

L'armature paysagère et écologique est placée comme élément fondateur du projet de territoire. Ce premier axe vient consolider la démarche « Plan Paysages » mise en œuvre concomitamment avec la révision du SCoTAM, et acter ici sa pleine intégration. En préalable, il met en avant la nécessité de faire comprendre les paysages afin de faciliter l'appropriation des lieux, des paysages dans leur diversité et des richesses locales tout en facilitant les processus d'évolution inhérent au développement. « S'appuyer sur les paysages pour aménager » constitue à ce titre, le second objectif de cet axe. Enfin, indissociables de l'armature naturelle supportant les richesses écologiques et de biodiversité locale, les paysages sont mis à contribution pour atteindre des objectifs de préservation, de restauration et de renforcement de la trame verte et bleue, regroupant l'ensemble des espaces nécessaires au bon fonctionnement de nos écosystèmes.

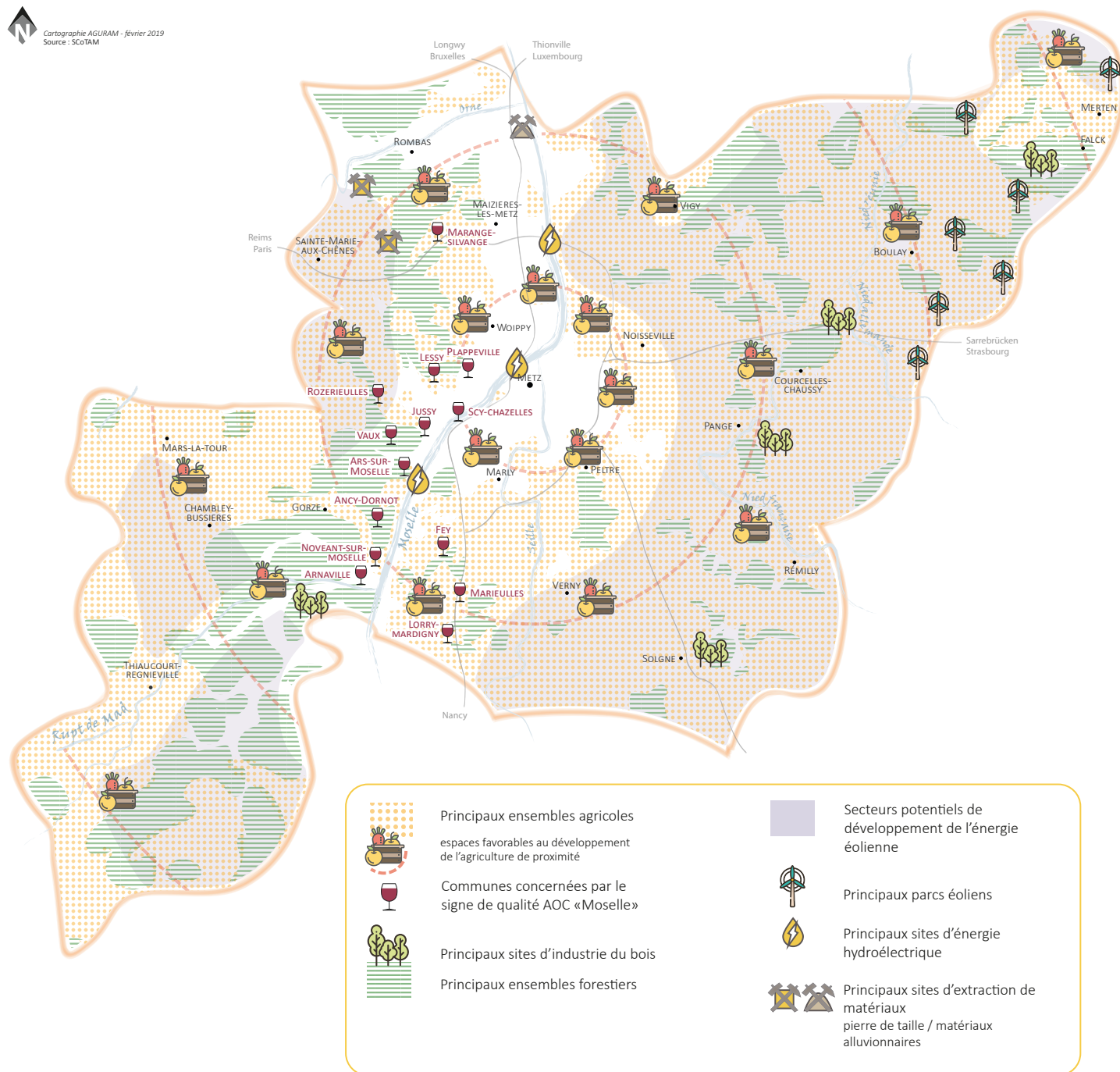
 Cartographie AGURAM - février 2019
Source : SCoTAM



AXE 2 GÉRER NOS RESSOURCES DURABLEMENT

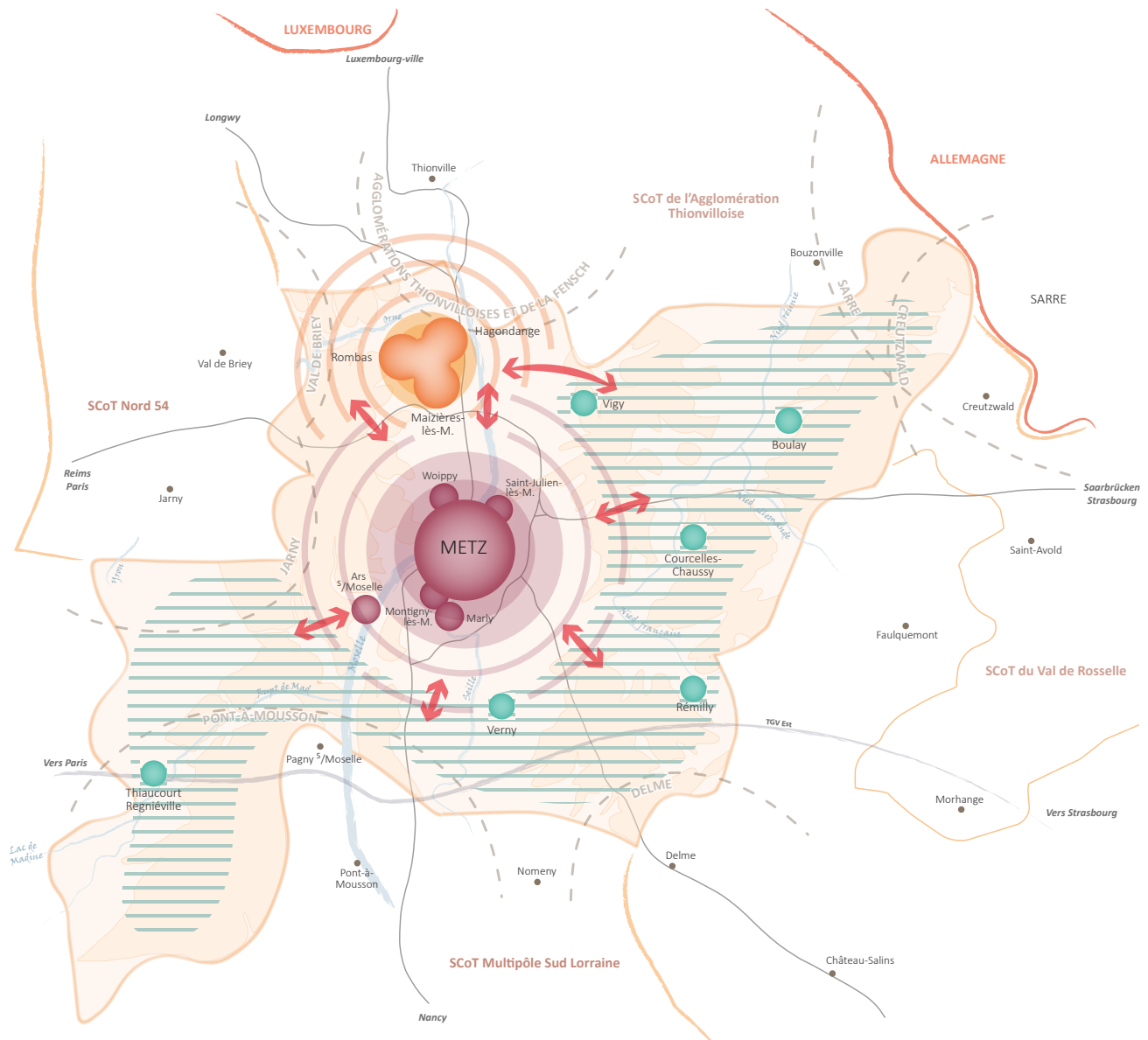
Cet axe du projet engage le territoire pour assurer une gestion durable des ressources en veillant à leur régénération et en arrêtant leur surexploitation pour les générations actuelles et futures. En réponse aux enjeux globaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de maintien de la biodiversité, de limitation des impacts environnementaux ou encore de santé publique, le projet prend ainsi les dispositions nécessaires pour économiser et valoriser les ressources environnementales, pour développer le mix énergétique et améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère.

Cartographie AGURAM - février 2019
Source : SCOTAM








AXE 3 DÉVELOPPER ET ORGANISER UN TERRITOIRE DES PROXIMITÉS

Dans le but de permettre aux habitants de vivre la proximité, en leur permettant de trouver un logement, d'accéder aisément à l'emploi, aux services et équipements (santé, culture, éducation, loisirs, etc.) tout en limitant le recours aux déplacements individuels motorisés et le phénomène d'étalement urbain, le projet définit plusieurs objectifs pour structurer le territoire tout en organisant les mobilités. Ainsi, en s'appuyant sur les polarités des villes et villages structurants, en diversifiant la production de logements pour s'adapter aux besoins, mais aussi en recherchant une amélioration des conditions de mobilité quotidienne, le territoire s'engage en faveur d'une limitation de l'étalement urbain, de la lutte contre la précarité économique et sociale des ménages et de la réduction de l'empreinte environnementale.



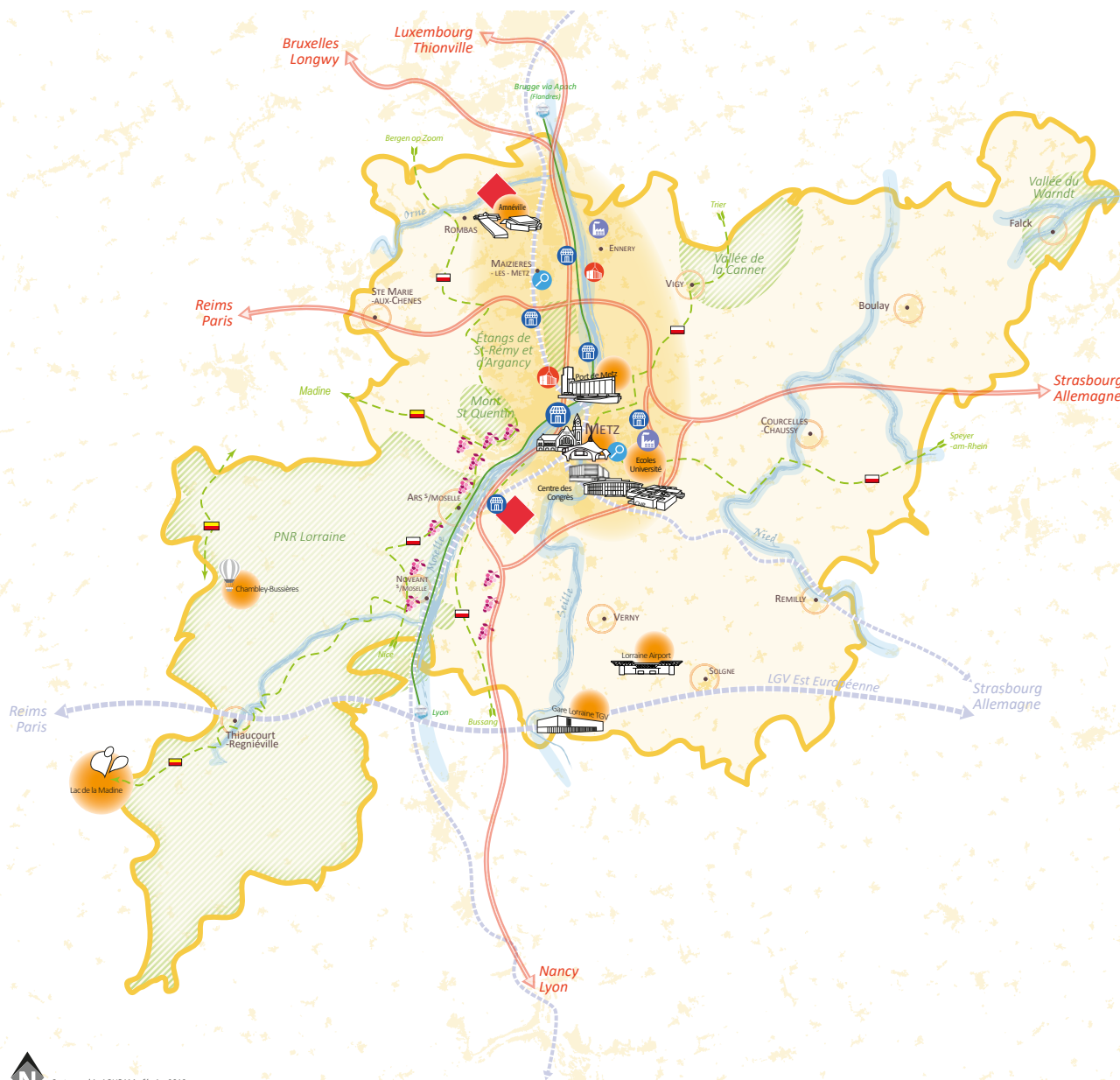
Consolider l'armature urbaine

-  Conforter le cœur de la métropole messine et sa première couronne, en renforçant ses fonctions métropolitaines
-  Structurer la conurbation Nord Orne-Moselle pour en assurer la cohésion
-  Renforcer les polarités de l'Arc Sud et Est et leurs rôles d'appui à la métropole
















-  Relations à intensifier
-  Influences extérieures

AXE 4 RAYONNER DANS ET AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES

En cohérence avec la volonté de tenir le rôle structurant du territoire au sein de la région Grand Est et d'assumer sa dimension européenne, le projet de territoire s'appuie sur ses atouts géographiques, culturels et paysagers mais aussi sur les moteurs économiques diversifiés qui y sont implantés (agriculture, industrie, logistique, artisanat, commerce, numérique...) tout en recherchant le renforcement des réseaux avec ses partenaires. L'ensemble de ces attraits et opportunités sont mis à profit pour appuyer et renforcer le paysage économique du quotidien. Le soutien à la dynamique économique du territoire est affirmé notamment à travers l'accompagnement des échanges transfrontaliers et les échanges avec les espaces économiques voisins, le développement du tourisme mais aussi celui du commerce de demain. Les liens entre la métropole messine et les intercommunalités du SCoTAM sont exposés en préalable à cette ambition forte.



Cartographie AGURAM - février 2019
Source : SCoTAM

	Principaux équipements phares générateurs de développement		Espaces commerciaux majeurs		Réseau autoroutier
	Grands espaces de reconversion		Polarités majeures		TGV
	Principaux centres de recherche		Polarités secondaires		Cours d'eau
	Principaux centres industriels		Principaux espaces naturels supports d'aménagements touristiques ou de loisirs + principaux secteurs de vignoble		Moselle-Saône à vélo (l'échappée bleue)
	Principaux centres logistiques				Itinéraires de Grande Randonnée
					Itinéraires de Grande Randonnée de pays

04

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

DANS CETTE PARTIE

- Incidences du PADD et du DOO sur l'environnement
- Incidences du SCoT sur les secteurs susceptibles d'être impactés
- Incidences du SCoT sur les sites Natura 2000

INCIDENCES DU PADD ET DU DOO SUR L'ENVIRONNEMENT

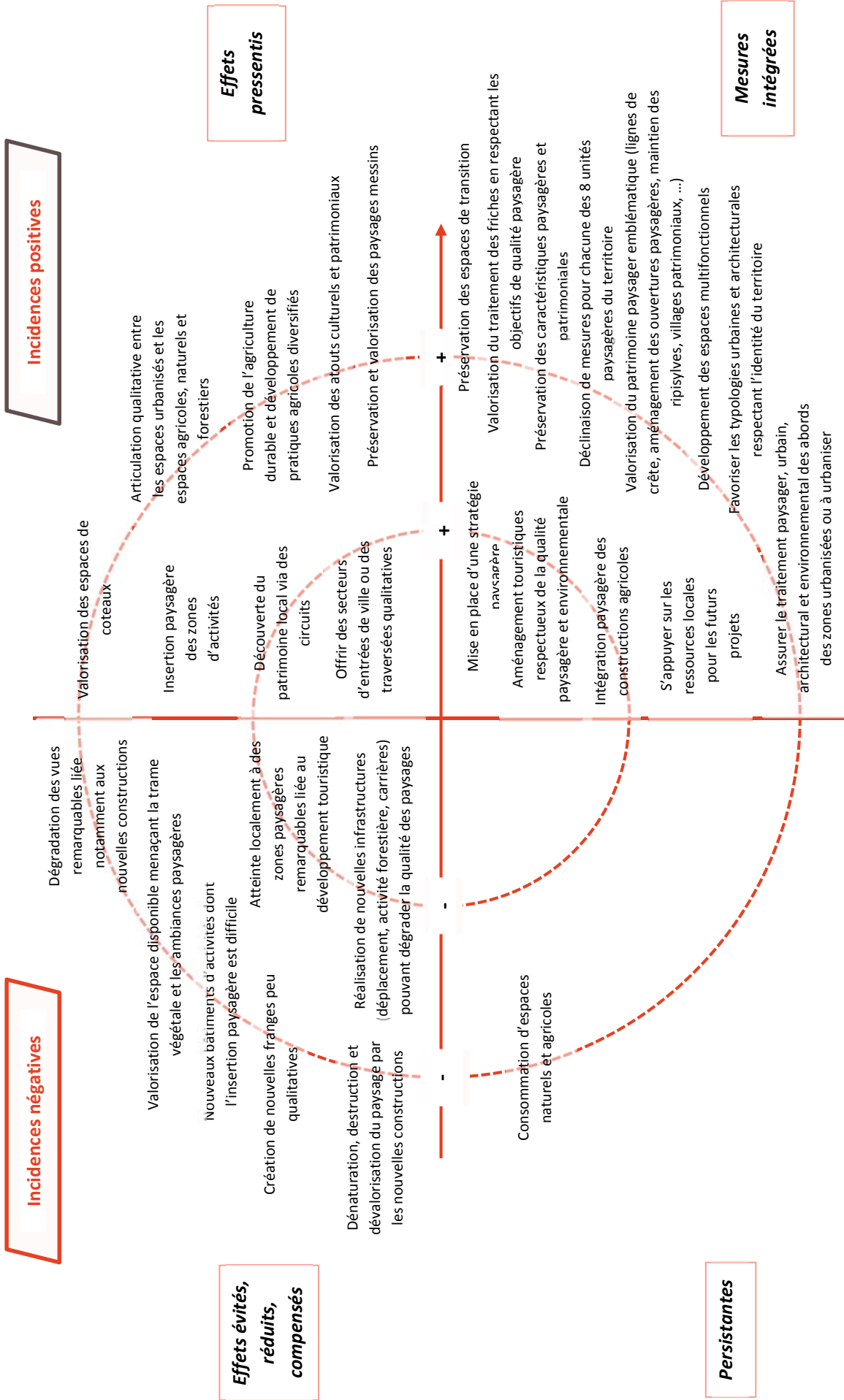
Pour chacune des thématiques environnementales et des enjeux associés, l'évaluation environnementale a analysé les incidences et proposé des mesures le cas échéant à intégrer au projet. Ces différents éléments sont synthétisés dans les schémas présentés ci-après.

Préambule « Clefs de lecture » :

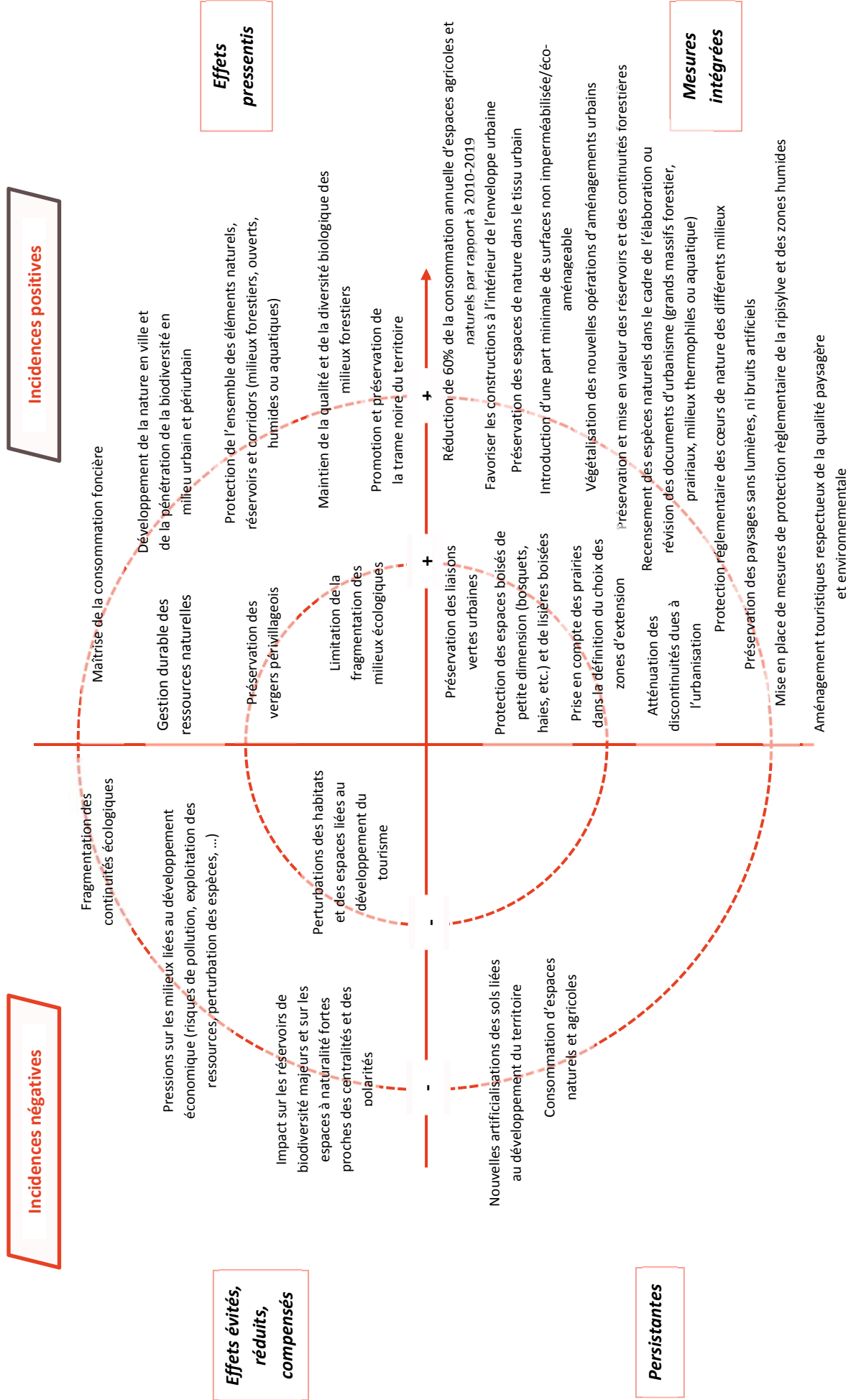
Les schémas synthétiques ci-dessous reprennent les incidences relevées du projet et les mesures mises en œuvre au sein du SCoTAM. Se lisent ainsi :

- les incidences négatives pour lesquelles des mesures intégrées ont pu être développées pour éviter ou réduire les impacts ;
- les incidences négatives dites persistantes. Par exemple, la consommation d'espace est une incidence résiduelle : malgré l'ensemble des mesures mises en place, le projet aboutira effectivement à une consommation d'espace ;
- les incidences positives qui découlent directement de l'application du plan ;
- les incidences positives qui découlent de l'insertion de mesures intégrées répondant directement à l'identification d'incidences négatives.

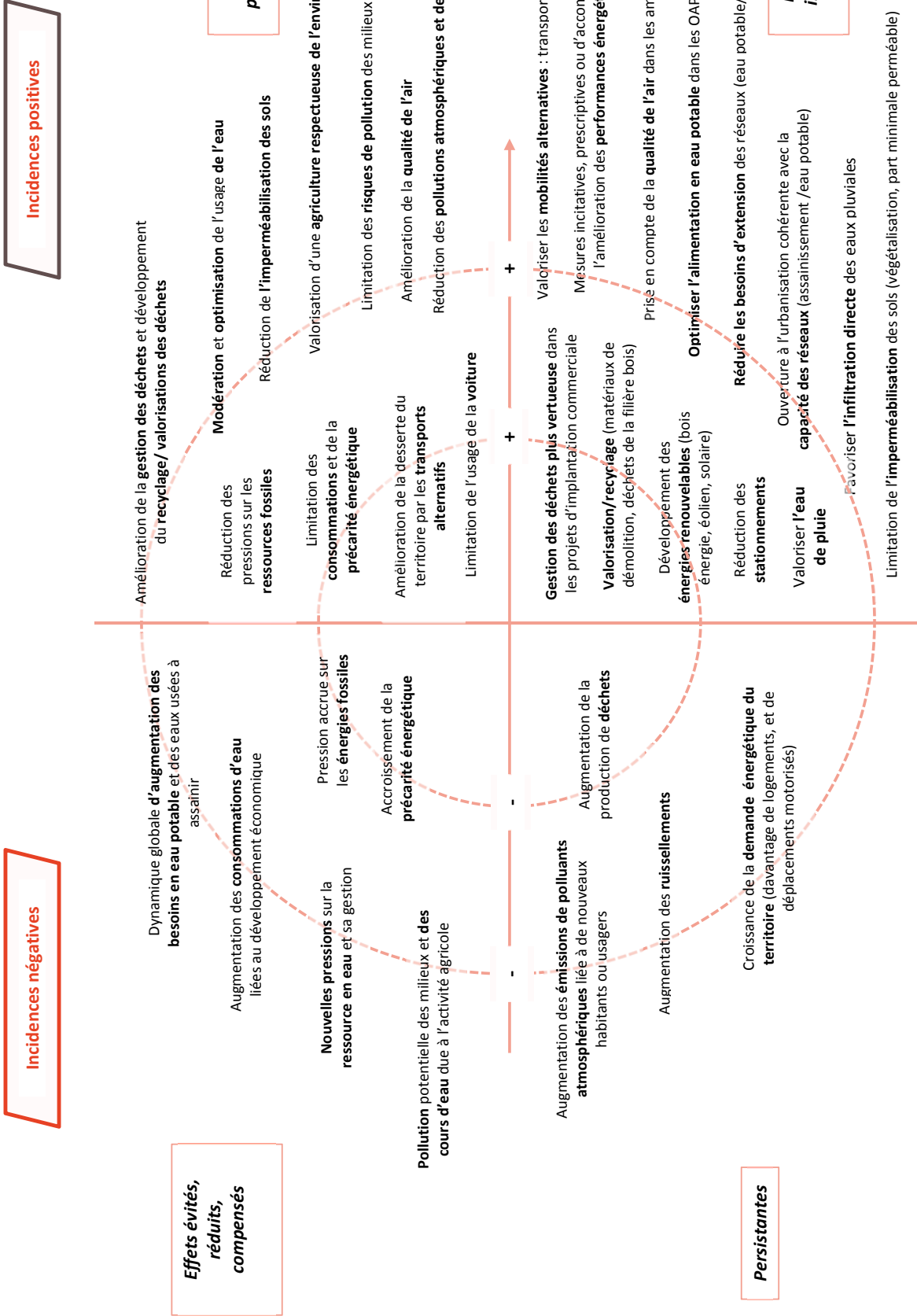
Thématique : PAYSAGE



Thématique : TRAME VERTE ET BLEUE



Thématique : ÉNERGIE ET RESSOURCES



Thématique : RISQUES ET NUISANCES



INCIDENCES DU SCOT SUR LES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS

Les principales sensibilités environnementales ont été croisées avec les secteurs de projet du SCoTAM, afin de dégager les secteurs à enjeux environnementaux forts et de vérifier que l'environnement a bien été pris en compte dans les prévisions de développement de ces secteurs.

Ces secteurs, en raison des objectifs qui leur sont assignés sont les plus susceptibles d'impacter les zones présentant un intérêt pour l'environnement, qu'il s'agisse de zones présentant un intérêt particulier pour la Trame Verte et Bleue, de zones présentant un risque (naturel ou technologique) ou encore de zones sensibles du point de vue paysager.

Concernant les sensibilités environnementales, ont été observés les réservoirs de biodiversité du SCoTAM (s'appuyant sur les périmètres

d'inventaires et de protection de la biodiversité : Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles régionales, etc.), les zones liées au caractère exceptionnel du paysage (monuments inscrits et classés, sites d'intérêt paysager, ...) et les risques naturels et technologiques principaux (risque inondation, présence d'ICPE, etc.).

Les 12 secteurs d'extension identifiés au SCoTAM ont fait l'objet d'une analyse spécifique et détaillée. Les analyses ont ainsi mis en évidence l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction intégrées au DOO du SCoTAM, et ont défini le cas échéant des mesures de compensation.

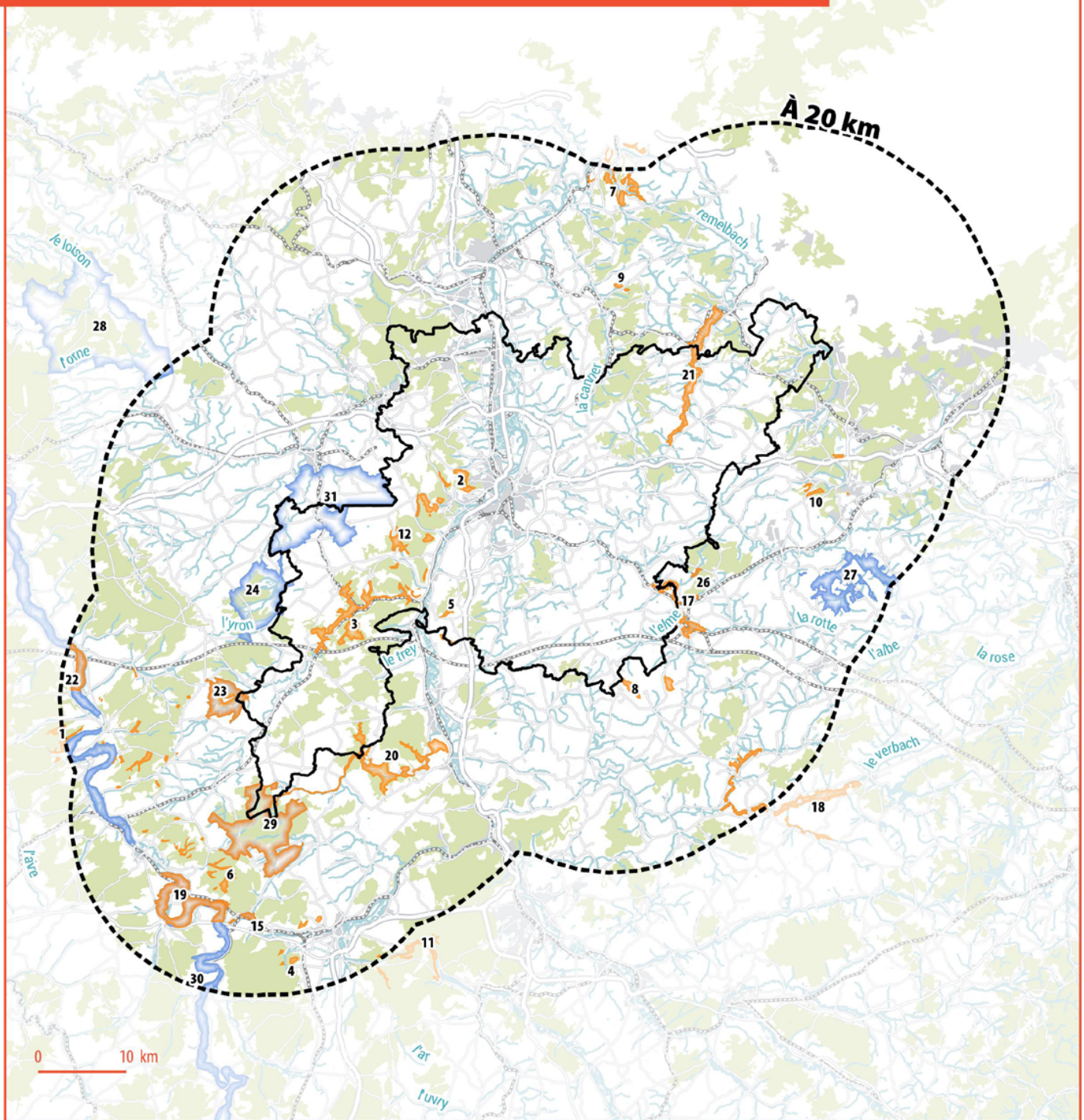
INCIDENCES DU SCOT SUR LES SITES NATURA 2000

L'étude de la fonctionnalité écologique entre le territoire et le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du périmètre du SCoTAM met en avant l'existence de liens avec cinq sites de la directive Habitat, notamment en raison de leur position à l'aval du réseau hydrographique du territoire ou de l'existence de continuités écologiques (Hauts de Meuse, Pelouses et rochers du pays de Sierck, côte de Delme et anciennes carrières de Tincry, Carrières souterraines et pelouses de Klang – gîtes à chiroptères, Marais de Vittecourt), ainsi qu'un site de la directive Oiseaux de par sa proximité avec l'agglomération de Moselle (Marais de Pagny-sur-Meuse). Par ailleurs, le développement projeté par le SCoT implique des effets potentiels sur les 14 sites Natura 2000 localisés sur le territoire, par consommation d'espace, altération de la qualité des eaux, intensification des pratiques agricoles, augmentation des nuisances liées aux flux routiers, etc.

Néanmoins, l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises par le SCoT tels que l'absence d'urbanisation dans les secteurs proches des sites Natura 2000, la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors ou continuités écologiques, notamment par le maintien des éléments de nature et la renaturation des corridors ou secteurs dégradés, l'insertion de nature et la prise en compte des sensibilités écologiques dans l'ensemble des projets d'urbanisation, la limitation de la consommation d'espace en privilégiant la densification et le renouvellement urbain, la promotion d'un territoire plus durable à travers les cheminements doux et pratiques culturelles moins impactants pour la biodiversité, etc., permettent de prendre en compte les enjeux écologiques liés à ces sites d'exception de façon optimale. Ainsi, l'analyse approfondie des incidences potentielles du SCoT sur les sites présents sur le territoire montre que le document d'urbanisme n'aura pas d'effets négatifs sur le réseau Natura 2000.

Par ailleurs, il est à relever que le SCoT porte également des incidences positives sur le réseau Natura 2000, en développant des continuités écologiques locales et en protégeant les réservoirs de biodiversité qui le parsèment. Il prévoit également de recréer des continuités écologiques à travers des actions de replantations, de créations de milieux etc., dans l'optique de renforcer la porosité du territoire pour la biodiversité et de redonner une place à la nature. Le SCoT contribue ainsi à protéger les habitats d'intérêt communautaire, et à renforcer les continuités écologiques par le développement d'espaces relais pour la faune d'intérêt communautaire, et ainsi conforter le réseau Natura 2000.

Localisation des sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés par le SCoT



 Sites Natura 2000 de la directive Habitat (ZSC)

 Sites Natura 2000 de la directive Oiseaux (ZPS)

- | | | | |
|---|---|--|---|
| 1 Pelouses et vallons forestiers de Chauvencourt | 11 Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche | 20 Vallée de l'Esch de Ansuville à Jezainville | 23 Lac de Madine et étangs de Pannes |
| 2 Pelouses du pays Messin | 12 Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey | 21 Vallée de la Nied Réunie | 24 Etang de Lachaussée et zones voisines |
| 3 Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad | 13 Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval | 22 La Meuse et ses annexes hydrauliques | 25 Marais de Pagny-sur-Meuse |
| 4 Pelouses du Tulois | 14 Marais de Vittoncourt | | 26 Zones humides de Moselle |
| 5 Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville | 15 Marais de Pagny-sur-Meuse | | 27 Plaine et étang du Bischwald |
| 6 Hauts de Meuse | 16 Lac de Madine et étangs de Pannes | | 28 Forêts et zones humides du pays de Spincourt |
| 7 Pelouses et rochers du pays de Sierck | 17 Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied | | 29 Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangeval |
| 8 Côte de Delme et anciennes carrières de Tincry | 18 Vallée de la Seille (secteur amont et petite Seille) | | 30 Vallée de la Meuse |
| 9 Carrières souterraines et pelouses de Klang - gites à chiroptères | 19 Vallée de la Meuse (secteur Sorcy Saint-Martin) | | 31 Jarmy - Mars-la-Tour |
| 10 Mines du Warndt | | | |

Sources : IGN, INPN
Réalisation : Even Conseil - Octobre 2019

 even
CONSEIL

05

SYNTHÈSE DE L'ARTICULATION DU SCoT AVEC LES DOCUMENTS CADRES

Le SCoTAM s'articule avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, du Département... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles, des risques et des pollutions.

Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport aux échelles territoriales plus grandes ou aux planifications sectorielles particulières (ressource en eau, énergies, numérique...).

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 141-3, L 131-1 et L-131- 2 du Code de l'Urbanisme et compte-tenu du contexte local, le SCoTAM est compatible avec les documents suivants :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région (SRADDET) Grand Est ;
- la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des bassins miniers nord lorrains ;
- la Charte du Parc naturel régional de Lorraine ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 (SDAGE) ;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin sidérurgique ferrifère (SAGE) ;
- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district du Rhin et de la Meuse 2016-2021 (PGRI) ;
- les Plans d'Exposition au Bruit des aéroports Metz-Frescaty et Metz-Nancy-Lorraine.

De même, le SCoTAM prend en compte :

- le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Lorraine (SRCE) dont le volet est désormais intégré au SRADDET ;
- le Schéma Régional Climat Air Energie de Lorraine (SRCAE) désormais pleinement intégré au SRADDET ;
- le Schéma Départemental des Carrières (SDC).

06

LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPLICATION DU SCoT

Le Syndicat mixte doit procéder à un suivi et à une évaluation des résultats du SCoT au plus tard 6 ans après l'approbation du schéma. En conséquence, il convient de définir des critères, indicateurs et modalités de suivi pour préparer un bilan des résultats de la mise en œuvre du SCoT.

Par ailleurs, le Syndicat a prévu des modalités de suivi du SCoT qui correspondent aux moyens qu'il souhaite mettre en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma. Elles s'inscriront dans les démarches engagées pour le SCoTAM I, approuvé en 2014.

Cinq grands axes viendront jaloner le suivi :

1. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS (PRO-JETS ET PLANIFICATION)

Après une phase d'appropriation du SCoT révisé, notamment pour les deux nouveaux territoires, le Syndicat veille à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUi) et autres schémas programmatiques (PLH, PDU, etc.). Il émet un avis sur leur élaboration grâce à une commission compatibilité des documents d'urbanisme. En complément, le Syndicat accompagne les territoires dans la conception de leurs projets. Il est également sollicité pour se prononcer lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

2. INDICATEURS DE SUIVI

34 indicateurs ont été identifiés, pour mesurer les résultats obtenus pour les grands objectifs définis par le schéma. L'analyse consistera à les mettre en relation et en perspectives afin de distinguer ce qui relève des effets du schéma et des politiques publiques ou tendances conjoncturelles

Un suivi en 3 temps

Dès 2021, le Syndicat organisera un temps fort pour marquer l'entrée en application du SCoTAM II. Il s'agira de décrire les évolutions récentes du territoire et de les positionner en regard des orientations et objectifs du schéma. Un bilan intermédiaire 2023 permettra de réaliser un point d'étape sur les trois premières années de mise en œuvre. Enfin en 2026, le bilan obligatoire sera plus approfondi et s'appuiera en partie sur les indicateurs de suivi. Il viendra orienter le choix des élus sur la reconduction du schéma ou l'opportunité d'engager sa révision.

Suivi et observation territoriale

Un observatoire de la production de logement et de la consommation foncière sera mis en place, notamment afin d'accompagner les collectivités dans le suivi et la traduction des objectifs du schéma dans les documents d'urbanisme et de programmation. Un focus sur le foncier consacré au développement économique sera instauré.

3. ANIMATION TERRITORIALE

Le Syndicat reconduira également son rôle d'animateur d'échanges entre les intercommunalités, la présentation de retours d'expériences et la diffusion de "bonnes pratiques". Trame verte et bleue, paysages, cadre de vie, mobilité, habitat, etc., seront mis en avant en associant les partenaires (Région, PnRL, Agence de l'eau, etc.). En complément, un réseau « Transitions » sera également mis en place, associant les techniciens et élus du Syndicat et des 7 EPCI.

4. APPROFONDISSEMENTS THÉMATIQUES

Les nouveaux élus débattront de l'intérêt de s'investir dans l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, dès la fin 2020. Ce document serait intégré au SCoTAM II, après une élaboration qui associerait élus, techniciens, acteurs locaux et partenaires.

Le Syndicat souhaite également poursuivre l'exploitation de l'Enquête Déplacement Grand Territoire afin d'orienter les décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et d'engager des réflexions sur d'autres champs qui resteront à préciser.

5. DÉMARCHE INTERSCoT

Investi dans un espace de coopération avec 4 autres SCoT lorrains, le Syndicat continuera à poursuivre ses réflexions à l'échelle régionale, afin notamment de contribuer à une meilleure articulation des politiques publiques au-delà de leurs périmètres institutionnels.

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine
Réalisation graphique et cartographique : Atelier graphique AGURAM



Syndicat mixte du
SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

48 place Mazelle 57000 METZ - Téléphone : 03.72.60.61.32 - Mail : contact@scotam.fr - Site web : www.scotam.fr